

DIRECTION GENERALE
Secrétariat Général
Réf. : 2022-DEC-25

DECISION

PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE 2022 (CDST)

Vu l'article L 2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Vu les projets en cours faisant l'objet de dépôt de dossier pour l'obtention de subventions auprès de Direction Générale des services du Département, Direction Générale déléguée aux solidarités, Territoire d'actions Départementale Seine Aval,

Vu la convention présentée,

DECIDE

Article 1 : de donner son accord à la signature du contrat de développement social territorialisé 2022 (CDST) présentée par Direction Générale des services du Département, Direction Générale déléguée aux solidarités, Territoire d'actions Départementale Seine Aval, pour une montant de 31.000.00 €, répartis comme suit :

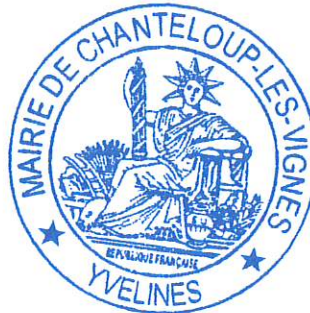
- 3 000.00 € Actionner les leviers pour les 18-25 ans
- 8 000.00 € Aller vers l'Avenir
- 11 000.00 € Animons la parentalité,
- 5 000.00 € Ateliers Sports Prévention
- 4 000.00 € Tous ensembles tous solidaires

Article 2 : la présente décision sera transmise à

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- La Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le

17 OCT. 2022



Le Maire

Catherine ARENOU

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le : 19 OCT. 2022
Certifiée exécutoire et affichée
Le : 19 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221017-2022DEC25-AI
Date de réception préfecture : 19/10/2022